

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/12 du 18 mars 2025

OBJET : CCAS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Dix-Huit Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Onze Mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATIONS :

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC
M. Pierre-Claude MONNIER à M. Nicolas FLEURIER
Mme Pauline SPINAS-BEYDON à Mme Martine AUBIN
Mme Catherine DUPONT à Mme Isabelle ARPIN

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de

N° 2025/12 du 18 mars 2025

L'article L 2131-1 du code

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250318-DE-12-2025-DE

A.R. du 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

Le Président



Bernard JAMET

OBJET : CCAS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Considérant le vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date du 18 mars 2025,

Considérant les demandes de subventions des associations, ci-dessous, adressées au CCAS de la ville de Sannois,

Considérant les rapports d'activité transmis par ces associations,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 12

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N° 2025/12 du 18 mars 2025

Article 1 : d'accorder aux associations, ci-dessous, un soutien financier au titre de l'année 2025,

Nom de l'association	Montant de la subvention accordée en 2024	Montant de la subvention sollicitée en 2025	Montant de la subvention attribuée en 2025
Association "Les Restaurants du Cœur"	3 250 €	4 000€	3 800€
Association "REAGIR"	800 €	600 €	600€
Association "Aide aux mères et aux familles"	550 €	Dossier incomplet	0€
Secours Populaire Français	1 250 €	Montant laissé à l'appréciation	1 250€
Croix Rouge	1 250 €	Montant laissé à l'appréciation	1 250€
Amicale pour le don de sang bénévole	600 €	600 €	600€
Ligue contre le Cancer	500 €	Montant laissé à l'appréciation	500€
Secours Catholique Caritas France	300 €	400 €	300€
APF - France Handicap	300 €	Montant laissé à l'appréciation	300€
UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades)	200 €	210 €	210€
Association de Parents d'Enfants Déficients "L'Espoir" (APED L'Espoir)	150 €	Dossier incomplet	0€
Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	200 €	Dossier incomplet	0€
AFM TELETHON Innover pour guérir	0 €	Dossier incomplet	0€
ADOT 95 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains)	1 ^{ère} demande	300 €	300€
Association « Les Vacances de la Vie »	1 ^{ère} demande	10 000 €	300€
Les Jardins d'Ama	1 ^{ère} demande	5 280 €	500€
Amour d'Enfants	1 ^{ère} demande	800 €	200€

Article 2 : de préciser que ces sommes seront versées sur les comptes de ces différentes associations,

Article 3 : d'indiquer que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

La Secrétaire de séance

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS